



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
18 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2008**

29 janvier-1<sup>er</sup> février 2008

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire\*

### Programmes multinationaux

#### Rectificatif

*Page 18, sous Projet de décision 1, le paragraphe 47 doit se lire comme suit :*

#### Projet de décision 1

#### Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009

47. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant le projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des activités du siège et des bureaux régionaux :

*Le Conseil d'administration*

*Décide :*

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget-programme d'un montant de 28 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
<b>Siège</b>	
Division des ressources humaines . . . . .	—
Division de la communication . . . . .	5 700
Politiques et pratiques . . . . .	3 650
Bureau des programmes d'urgence . . . . .	1 050

\* E/ICEF/2008/1.



	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Bureau de l'évaluation . . . . .	1 900
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York) . . . . .	600
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles, Tokyo) . . . . .	100
Bureau du Directeur général . . . . .	600
Division des programmes . . . . .	4 100
Bureau de la recherche . . . . .	1 200
Division des approvisionnements . . . . .	1 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>19 900</b>
<b>Bureaux régionaux</b>	
Afrique de l'Est et Afrique australe . . . . .	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale . . . . .	1 500
Amériques et Caraïbes . . . . .	950
Asie de l'Est et Pacifique . . . . .	1 500
Asie du Sud . . . . .	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants . . . . .	1 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord . . . . .	950
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>8 850</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>28 750</b>

b) D'autoriser l'UNICEF à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. L'UNICEF pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.